

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 19 octobre 2015

Présents : Philippe AGULHON, Alain DELARBRE, Marie DOYEN, Jean-François SAUSSET, Sylvie CHARPIGNY, David BOULAIE, Cynthia BOURSAIN, Sandrine GABRIEL, Dominique VIENNE, Gilbert LEROUX,

Excusés : Pascal LIEUVE, Ahmed OUMGHAR, Philippe JACQUET, Erwan GRUX

La séance débute à 20h05.

Les excusés ont tous donné leur pouvoir :

- Pascal LIEUVE à Alain DELARBRE
- Ahmed OUMGHAR à Philippe AGULHON
- Philippe JACQUET à Gilbert LEROUX
- Erwan GRUX à Marie DOYEN

Philippe AGULHON commence par la relecture du compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal, pour approbation et signature.

L'ordre du jour peut commencer.

1) Indemnité de conseil au comptable du Trésor pour l'année 2016 :

- En 2015, un versement complémentaire de 403,56€ a été versé à notre trésorier Monsieur CHAUVET. Cette somme correspond à un pourcentage des dépenses 2012-13-14. Ce versement est mérité, compte-tenu de la souplesse, de l'investissement, des services et de la disponibilité de Monsieur CHAUVET.
- En 2016, le versement complémentaire serait à hauteur de 423,88€ (% dépenses 2013-14-15).
- Accorde-t-on ce revenu complémentaire pour 2016 ?
- ***Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour le versement de cette indemnité.***

2) Emprunt BNP PARIBAS pour le tracteur :

- Le TEG étant passé de 0,00487% à 0,005%, le conseil municipal doit remettre à jour les délibérations.
- ***Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.***

3) Correction du montant de la subvention 2015 à l'Association Refuge Animalier de Salbris :

- Initialement le montant alloué était de 0,65€ par habitant (soit 482,95€). Après notre dernier conseil municipal, cette somme est passée à 0,71€ par habitant (soit environ 526,82€).
- ***Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour corriger le montant de cette subvention.***

4) Loyer communal Ari'Lys :

- Actuellement le loyer est de 350€ par mois.
- Notre fleuriste rencontre de grosses difficultés financières (baisse des ventes depuis juin 2015). Avec 5 mois de retard de loyer, elle a été relancée et mise en demeure par le Trésor Public. Le

trésorier a proposé un échéancier pour rembourser sa dette.

- Il est proposé au Conseil Municipal de baisser le prix du loyer pour l'aider.
- **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour un loyer de 50€ pendant 3 mois.**

5) Entretien, coupe et vente de bois communal, parcelles G19, 20, 21, 22 :

- Il s'agit des 6 ha de pins laricio situés derrière l'ancien cimetière.
- La coupe est faite : environ 200 m3 de bois ont été débardés, ce qui fait une bonne éclaircie.
- Le contrat proposé est à 4,50€/m3. L'estimation sera faite au moment du chargement (volume).
- **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour encaisser 4,50€/m3 estimé.**

6) Décision modificative du budget communal M14 :

- La recette de 116.000€ (maison du Docteur) doit apparaître dans les dépenses pour équilibrer le budget.
- Il est proposé de créer une ligne 2313 « construction ». Ce montant pourra être réaffecté ultérieurement.
- **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.**

7) Modification statutaire du Pays de Grande Sologne :

- Les articles 4, 5 et 10 ont été modifiés lors de l'Assemblée extraordinaire de juillet 2015. Il s'agit de modifications mineures concernant le fonctionnement interne du Syndicat du Pays de Grande Sologne. Les missions du Syndicat, son périmètre actuel ne sont pas concernés par ces modifications.
- **Le Conseil Municipal approuve ces modifications à l'unanimité.**

8) Recrutement d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi CAE (droit privé) :

- La survenance cet été d'une absence pour congés de maladie d'un agent technique, ainsi que l'imminence du départ à la retraite d'un agent sous contrat aidé, ont mis en évidence la nécessité d'adapter l'organisation du service technique de notre commune pour lui permettre d'assurer pleinement la continuité de ses missions de service public.
- Aussi, il a été lancé une campagne de recrutement pour pourvoir au remplacement temporaire de l'agent en arrêt. Un candidat a été recruté et a donné toute satisfaction.
- Dès lors, nous lui avons proposé une embauche au titre d'un contrat aidé CAE de 20h00 minimum, et porté à 28h00 pour nécessité de service.
- Après nous être assuré du consentement de l'agent concerné, le service administratif a engagé la procédure de recrutement auprès de Pôle Emploi.
- Ce matin, le candidat consentant a contacté Monsieur le Maire pour lui signifier son intention de ne pas accepter la proposition d'emploi.
- La décision du conseil municipal est devenue de fait sans objet et sa décision ajournée le temps nécessaire à un nouveau recrutement.
- **Pas de décision à prendre pour le moment.**

9) Demande d'approbation du Projet Éducatif Territorial PEDT et de la signature de la convention de mise en place du PEDT :

- Le PEDT, élaboré au 3e trimestre 2015 par Philippe JACQUET, a reçu un avis favorable des instances administratives (DDCSPP, Éducation Nationale). Le PEDT concerne les activités proposées aux enfants sur Millançay, pendant les temps scolaires, péri-scolaires et extra-scolaires. Le PEDT, projet politique global en matière d'éducation, est un gage de qualité.

- Le PEDT présente également des avantages financiers : un fond de soutien de 2350€ (50€ par élève) sera versé pour l'année scolaire 2015-2016.
- **Le Conseil Municipal approuve le PEDT à l'unanimité et donne son accord à l'unanimité pour que le Maire, Philippe AGULHON, signe la convention de mise en place du PEDT.**

10) Plan communal de sauvegarde – Mise en place d'un comité de pilotage :

- L'objectif est de pouvoir venir en aide aux personnes en détresse rapidement, d'organiser l'aide selon les risques, ... Il s'agit d'actions de prévention. Une liste des risques devra être établie et un chef de projet nommé.
- **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour se lancer dans cette démarche.**

11) Convention Véolia pour l'entretien des prises incendies :

- Actuellement, aucune procédure annuelle n'est prévue pour l'entretien des prises incendies.
- Alain DELARBRE a fait une demande de devis à Véolia. Le montant d'un entretien annuel s'élèverait à 2.232€ TTC : vérification de l'accessibilité, nettoyage de l'appareil, vérification mise en eau et étanchéité, vérification du niveau de performance (30 prises d'eau sur la commune).
- **Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette offre pour le moment, afin de mettre Véolia en concurrence (autres prestataires) et de se renseigner à l'échelle de la Communauté de Communes de la Sologne des Étangs pour investir dans un appareil.**

12) Demande de subventions pour le diagnostic du réseau d'eaux pluviales :

- Les premiers constats effectués lors des fortes pluies mettent en évidence une arrivée importante de ces eaux dans le réseau d'assainissement. Ces eaux de pluies parasites devront être soit raccordées sur le réseau de collecte des eaux pluviales existant dans le centre ville, soit évacuées dans les fossés. Pour anticiper ces raccordements futurs, il est nécessaire de s'assurer que l'ensemble des équipements (canalisations et fossés) soient en état et correctement dimensionnés pour recueillir ces eaux pluviales.
- Lancement d'une étude hydraulique eaux pluviales :
 - 1 - L'étude de géolocalisation des équipements et de vérification de l'état des canalisations (inspection vidéo) pourrait être confiée au BET AEC. Leur proposition est de 3.600€ TTC. Cette étude doit faire l'objet d'un dossier de demande de subvention auprès de l'agence de l'eau. (Subvention possible : 50% du montant HT, soit environ 1.500€).
Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité et autorise le Maire à préparer le cahier des charges et à établir la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau.
 - 2 - Étude du fonctionnement de l'ensemble du réseau de canalisations et des fossés jusqu'au rejet dans les étangs : la mission pourrait être confiée au BET Callens (ingénieur hydraulicien) pour un montant de 3.720€ HT (cahier des charges définissant les relevés topographiques à réaliser, état des lieux diagnostic de l'ensemble des fossés, étude des bassins versants et simulation des débits d'eaux pluviales collectés à terme). Cette mission serait suivie d'une consultation de BET portant sur une étude de faisabilité, l'élaboration du dossier loi sur l'eau, la mission de MOE complète sur l'étude hydraulique du champ de foire et du vallon de la salle des fêtes. Ces études feront l'objet, ultérieurement, d'un dossier de demande de subvention auprès de l'agence de l'eau et du conseil départemental.
Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

13) Acquisition de terrains permettant l'accès au champ de foire depuis l'étang des Millançois :

- 3 propriétaires devront être contactés pour permettre l'acquisition de 600 à 700m² de terrain. Le montant estimé est de 10 000 € TTC.

- Objectif de cette acquisition : aménager, faciliter l'accès, sécuriser. Permettre un passage réservé aux piétons et un passage réservé aux secours.
- **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité et autorise le Maire à engager les démarches auprès des propriétaires en vue d'acquérir les terrains.**

14) Programme des travaux d'investissement 2016 – Demande de subvention couverture atelier municipal (ex Vieille Église) :

- Couverture de la vieille église « Atelier Municipal » : devis Méan = 23 000 € TTC prévisionnel (en attente du devis définitif).
- **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité et autorise le Maire à établir le dossier demande de subvention.**

15) Programme des travaux d'investissement 2016 – Demande de subvention ravalement atelier municipal (ex Vieille Église) :

- Enduits façade vieille église « Atelier Municipal »
 - Sur route D60 = 15 189 € TTC
 - Consolidation du pignon coté quai = 3 516 € TTC
 - façade arrière = 13 555 € TTC
- **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité et autorise le Maire à établir le dossier demande de subvention.**

16) Programme des travaux d'investissement 2016 – Demande de subvention pour la mise en place de 2 panneaux électroniques :

- Mise en place de panneaux d'information électronique : devis société Elan City 12 000€ + 3 000 € TTC de pose. Contacter l'entreprise pour confirmer le devis / Mutualiser l'achat avec la commune de la Ferté-Beauharnais pour tirer les prix.
- **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité et autorise le Maire à établir le dossier demande de subvention.**

Questions diverses

La séance est levée à 23h00.